

## Fraude sociale

### Les vrais-faux chiffres de Sarkozy

Martine Hassoun, *Options* (mensuel de l'UGICT-CGT) n°572, décembre 2011

***Le chef de l'Etat se trompe: ce ne sont ni les chômeurs, ni les salariés qui sont les premiers responsables de la fraude sociale. mais les employeurs.***

Jouer avec les chiffres. N'en donner qu'un pour masquer tous les autres. La ficelle est grosse. Nicolas Sarkozy en a pourtant encore usé, le 15 novembre dernier à Bordeaux, devant un parterre de mille militants de l'Ump. « *Quatre milliards d'euros* » : tel serait, selon lui, le montant de la fraude aux prestations dont se rendraient coupables les allocataires de l'un ou l'autre des régimes de la sécurité sociale... Rendons justice au chef de l'Etat : tel est bien le montant global estimé de l'ensemble des versements indus. Sauf que ces 4 milliards ne sont imputables que pour une toute petite moitié à ceux que le président de la République veut remettre au pas : aux salariés, aux immigrés, aux retraités, aux bénéficiaires des allocations maladie, logement, chômage ou du revenu de solidarité active; la majorité des fraudes aux prestations étant imputables aux prestataires de santé.



Et ce sont les très sérieux services du ministère du Budget eux-mêmes qui l'affirment. Dans le bilan 2010 de « *La lutte contre la fraude* » qu'ils ont fait paraître en mai 2011, ceux-ci notaient que plus de la moitié des 1 371 807 euros récupérés par l'Etat au titre de prestations indues l'avaient été auprès des professionnels de santé. Une information que Dominique Tian, député Ump des Bouches-du-Rhône, confirmait quelques jours plus tard dans un rapport parlementaire sur « *La fraude sociale* », ajoutant même que cent vingt médecins avaient, en 2010, « *facturé plus de dix-huit mille consultations par an. Soit cinq consultations par heure à raison de dix heures de travail par jour et de trois cent soixante jours de travail par an* ».

Nicolas Sarkozy a raison : « *Voler la Sécurité sociale, c'est trahir la confiance de tous les Français et porter un coup terrible à la belle idée, nécessaire, de solidarité nationale.* » Mais il se trompe de chiffres. Les véritables fraudeurs ne sont pas seulement ceux qu'il désigne. Si 4 milliards d'euros échappent bien aux comptes de la Sécurité sociale au titre de la fraude aux prestations, la moitié seulement est imputable aux allocataires. Et encore faudrait-il pondérer ce nombre par les alertes répétées par tous les services chargés de la fraude s'inquiétant de l'emprise grandissante de réseaux mafieux traquant ici les allocations chômage, la la bénéfice des pensions de retraite. En aucun cas, un engagement dans lequel se risquerait un salarié usé par le travail réclamant un congé maladie, ou un bénéficiaire du Rsa réclamant un peu d'aide... La réalité n'est pas celle sur laquelle la majorité s'apprête à faire campagne, allant jusqu'à appeler à la création d'un « *Fbi* » de la fraude. D'autant que les « *4 milliards convoqués* par le chef de l'Etat ne donnent qu'une toute petite information de la réalité de la fraude sociale telle qu'elle se développe en France.

#### **Le travail dissimulé : 75% des infractions constatées**

A côté de la fraude aux prestations en prospère en effet une autre : celle aux cotisations, dont se rendent coupables les employeurs en ne versant pas aux caisses de Sécurité sociale les sommes qu'ils ont prélevées, en ne respectant pas les minima sociaux ou en ayant recours au travail illégal. Selon Dominique Tian, ce serait entre 13,5 et 15,8 milliards d'euros qui manqueraient à ce titre aux compte de la Sécurité sociale. Une manne due essentiellement au travail dissimulé. D'après le dernier rapport d'activité de l'Agence centrale des organismes de Sécurité sociale (Acos) sur la lutte contre le travail illégal repris par le député, le travail dissimulé représente à lui seul 75% de la totalité des condamnations pour infractions commises par les employeurs au regard du versement des cotisations à la Sécurité sociale : soit quatre fois plus que le nombre de condamnations pour l'emploi d'étrangers sans titre de travail (19 %).

Pour s'attaquer aux véritables causes de la fraude aux comptes de la Sécurité sociale, le président de la République est-il prêt à accroître le nombre des inspecteurs de l'Urssaf et du travail pour combattre les heures supplémentaires non payées l'emploi abusif de bénévoles ou de stagiaires sur des emplois à part entière ? Une logique, il est vrai, qui lui imposerait d'agir en parallèle sur le front de l'emploi. En effet, c'est autour de l'emploi des salariés de moins de vingt-cinq ans ou de plus de soixante ans, des personnes employées en interim, en Cdd ou sous forme de stages que l'Acos relève le plus grand nombre de fraudes aux cotisations... Reprenons : 4 milliards d'euros de fraude aux prestations plus 13,8 milliards d'euros de fraude aux cotisations (si l'on considère la fourchette basse) égalent 17,8 milliards. Sur ces 17,8 milliards, 2 milliards sont imputables aux professionnels de santé, 13,8 milliards aux employeurs. Les allocataires ne sont donc responsables que de 2 milliards. Une somme bien inférieure à celle que doit l'Etat aux comptes de la Sécurité sociale au titre du remboursement des exonérations non compensées de charges accordées aux entreprises : 3 milliards chaque année.